

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 AVRIL 2022 À 16 H 00

Rapport N° 25

CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT AVEC LE CEN AUVERGNE (2021-2025)- ANNÉE 2022

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le quinze avril, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 8 avril 2022, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Alexis BLONDEAU

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Dominique BRIAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Éric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Jean-Christophe CERVANTES pouvoir à Cyril CINEUX, Christophe BERTUCAT pouvoir à Christine DULAC ROUGERIE, Magali GALLAIS pouvoir à Sylviane TARDIEU, Jean-Pierre BRENAS pouvoir à Julien BONY, Estelle BRUANT pouvoir à Yannick VIGIGNOL, Wendy LAFAYE pouvoir à Pierre SABATIER, Lucie MIZOULE pouvoir à Pierre MIQUEL

Mme Catherine PINET-TALLON arrive pendant le diaporama de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Mme Géraldine BASTIEN).

M. Alexis BLONDEAU arrive pendant le diaporama de la question n°2.

M. Eric FAIDY quitte la séance avant le vote de la question n°6 et donne pouvoir à M. Alexis BLONDEAU.

M. Samir EL BAKKALI quitte la séance avant le vote de la question n°24 et donne pouvoir à M. Pierre MIQUEL.

Rapport N° 25
CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT AVEC LE CEN AUVERGNE (2021-2025)- ANNÉE 2022

De par ses statuts, le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne (CEN) a pour objet principal la conservation des richesses biologiques, ethnobotaniques, géologiques et esthétiques des milieux, sites et paysage de l'Auvergne et des territoires limitrophes. Dans le cadre de cet objectif, le CEN met en œuvre une politique de préservation d'espaces naturels et semi-naturels et des diverses composantes du paysage par la réalisation d'inventaires, l'établissement de plans de gestion et par la réalisation de tous travaux jugés nécessaires pour le maintien ou la restauration de l'esthétique paysagère et des richesses biologiques. Il mène les études nécessaires aux choix des sites à préserver et à une bonne gestion des espaces considérés, et de façon plus générale participe aux inventaires de la richesse faunistique et floristique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il valorise ses activités auprès du public et de ses partenaires par des publications ou des animations.

Les actions menées par le CEN Auvergne s'inscrivant dans les objectifs de gestion et de mise en valeur des espaces naturels de la Ville, le Conseil municipal du 25 juin 2021 a approuvé la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec cette association d'une durée de 4 ans.

Il est prévu de verser dans le cadre de ce partenariat la somme de 44 000 € sur quatre ans, répartie comme suit :

- année 2021 : 11 000 €
- année 2022 : 11 000 €
- année 2023 : 11 000 €
- année 2024 : 11 000€

Chaque année, une délibération doit proposer l'inscription des crédits correspondants aux budgets successifs jusqu'à l'achèvement de la convention.

Il est donc proposé d'allouer une subvention de 11 000 € au CEN Auvergne conformément au montant prévisionnel prévu pour la deuxième année, soit pour l'année 2022, à l'article 3 de la convention pluriannuelle d'objectifs signée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs, le versement d'une subvention de 11 000 € au bénéfice du CEN Auvergne au titre de l'exercice 2022,
- d'autoriser le Maire ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

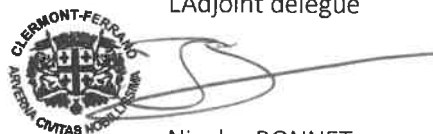
TOTAL VOTANTS :	54	=	48 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	1 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	0	=	Pour : 54	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Ne prend pas part au vote de la question n°25 : Laetitia BEN SADOK

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **09 MAI 2022**

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint délégué

The image shows the official seal of the City of Clermont-Ferrand, which is circular and contains the text "CLERMONT-FERRAND" at the top and "ARVERNA CMTAS MOBILIS" at the bottom. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink.

Nicolas BONNET